

AR PREFECTURE

006-210601597-20180228-10\_28\_02\_2018-DE  
Reçu le 06/03/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du

6/3/18  
6/3/18



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2018 À 18H00**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

**Étaient Présents :** Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Monique LAUGUIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procuration**

Monsieur André BEZZINA donne procuration à Madame Catherine BARRAJA  
Monsieur André BIANCHERI donne procuration à Monsieur le Maire  
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN  
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur José COSENTINO  
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET  
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI  
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI

**Absents excusés :**

Madame Marie ADAMO-BRONSONE  
Madame Anne RAINAUD  
Monsieur Richard CONTE  
Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Jean-François GIAUME est élu secrétaire de séance.

**10/ OBJET : CONSEIL PORTUAIRE DES PORTS DE VILLEFRANCHE  
ET CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES PORTS -  
CONFIRMATION DES MEMBRES**

**Monsieur le Maire, expose à ses collègues**

Le Département des Alpes-Maritimes a repris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la gestion en régie directe autonome, du port de Villefranche-Darse.

AR PREFECTURE

006-210601597-20180228-10\_28\_02\_2018-DE

Regu le 06/03/2018

En application de l'article R 5314-16 du Code des transports, le Conseil départemental a décidé par délibération n°18 du 8 décembre 2017 de constituer un seul conseil portuaire pour les deux ports de Villefranche. La durée du mandat des membres du conseil portuaire est de 5 ans.

Par délibération du 5 octobre 2016 le conseil municipal avait désigné comme membres du conseil portuaire des ports de Villefranche :

- Monsieur Christophe TROJANI : membre titulaire
- Mme Anne RAINAUD : membre suppléant.

Par ailleurs, la régie des ports sera administrée par un conseil d'exploitation composé de 7 membres dont un membre titulaire et un membre suppléant représentant la commune, désigné par le conseil municipal.

Il leur propose de bien vouloir confirmer le mandat des représentants actuels pour siéger dans ces deux instances.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**ADOpte**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives